

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Novembre 2016

Convocations envoyées le vingt cinq Octobre deux mille seize.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatre Novembre deux mille seize sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
GARNIER Bernard
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) avant donné pouvoir : Néant.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard.

Présence de Monsieur Nicolas GERARD.

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

Ordre du jour

N° 2016-082 – Vidéoprojecteur pour l'école publique :

Monsieur LORIENT nous présente le vidéoprojecteur EPS VIDEO PROJ EB585WI V11H6000-40.

Courte focale interactif, haut-parleur intégré.

Comparatif entre DLP et cristaux liquides : le DLP est plus lumineux mais les couleurs sont altérées. Les cristaux liquides sont moins lumineux et les couleurs sont moins altérées.

Il faut demander à l'UGAP un tarif moins élevé (1.161 €).

Vote : Pour à l'unanimité.

Départ de Monsieur LORIENT à 20h20.

Déposé en Sous-Préfecture

Monsieur le Maire :

✚ Donne lecture du PV de la séance du 21 Octobre 2016.

Monsieur Jean-Marie VIRELY dit que les comptes rendus de réunions sont mal formulés, que ce qui se dit en réunion est mal retranscrit ou pas toujours bien retranscrit. Il n'apparaît pas clairement pourquoi le Conseil a voté, il aurait fallu expliquer clairement l'objet du vote. Demande à ce qu'il y ait la formule "après en avoir délibéré" sur les comptes rendus.

N° 2016-083 – Paramédical :

Monsieur le Maire rappelle le risque financier encouru par la Commune dans le montage de la maison paramédicale.

Monsieur Jean-Marie VIRELY explique que le risque encouru serait de 150.000 € dans le pire des cas. Explique le coût pour le transport d'un patient qui irait se faire soigner dans un village voisin. Souhaite que tout le Conseil soit uni derrière ce projet.

Monsieur le Maire souhaite qu'un vrai projet pour le bâtiment soit rédigé, pour se lancer dans des appels d'offres avec architecte.

Monsieur Jean-Marie VIRELY dit qu'il avait prévu de lancer un appel d'offres pour trouver un architecte. François PEYRE, Jean-Luc LASNIER, Delphine CLOGNIER et Daniel DEFFNER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de consulter les architectes François PEYRE, Jean-Luc LASNIER, Delphine CLOGNIER et Daniel DEFFNER pour la maison paramédicale.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite aussi des plans des réseaux électriques, eaux, chauffage,...

Monsieur Jean-Marie VIRELY explique qu'il a rencontré des artisans dans les corps de métiers concernés par les travaux pour évaluer les travaux.

L'ostéopathe demande un principe de location pour justifier son implantation à Epoisses. Monsieur Jean-Marie VIRELY donne lecture de l'accord de principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rédiger un accord de principe de location.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie VIRELY rappelle que la ville de Semur-en-Auxois s'est fait attribuer une subvention par la Communauté de Communes pour la maison médicale. Donne lecture d'une demande de subvention à Monsieur PATRIAT, Président de la CCS.

Vote pour une demande de 15.000 € de subvention à la Communauté de Communes pour la réalisation de la maison paramédicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention de 15.000 € à la Communauté de Communes pour la maison paramédicale.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie VIRELY demande à ce que Monsieur le Maire fasse des demandes de "saisine" à la Préfecture et au Conseil des finances pour la légalité du montage financier.

Monsieur Grégory SALOMON demande à ce que le document distribué par Monsieur Jean-Marie VIRELY lors du dernier Conseil soit mis en annexe du compte-rendu.

Monsieur Jean-Marie VIRELY demande si la Commune a déjà fait des demandes de subvention à la Région dans le cadre de la maison médicale. Dit que la Région pourrait verser une subvention pour notre projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention à la Région pour la maison paramédicale.

Vote : Pour à l'unanimité.

Pour la TVA il faut demander au Percepteur pour savoir où adresser la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au Percepteur où adresser la demande concernant la TVA.

Vote : Pour à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie VIRELY demande à ce que le projet soit appelé "cabinet paramédical".

N° 2016-084 – Extension de l'éclairage public Impasse du Pré de Manche :

2 points d'éclairage prévus.

Le SICECO prend à sa charge 3.861,18 €.

Le reste à charge de la Commune est de 5.042,12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'extension de l'éclairage public Impasse du Grand Pré de Manche, **accepte** le devis SICECO.

Vote : Pour 8 – Contre 1 – Abstentions 4.

Monsieur Jean-Marie VIRELY demande à Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT de se renseigner sur le coût d'un mât d'éclairage avec panneau solaire.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2016-085 – Décision modificative :

Régularisation de la provision pour dépréciation de 100 € de 2014 :

7817-042 Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants	+ 100 €
4912-040 Provision pour dépréciation des comptes de redevables	+ 100 €
678-67 Autres charges exceptionnelles	- 100 €
758/75 Produits divers de gestion courante	- 100 €
021 Virement à la section de fonctionnement	+ 100 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 100 €

Crédit supplémentaire pour l'école (renouvellement de manuels scolaires CE1-CE2) :

6067 Fournitures scolaires	+ 640 €
678 Autres charges exceptionnelles	- 640 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la décision modificative ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Informations :

⇒ Nous avons reçu la résiliation de bail au 31/12/2016 concernant l'animateur Georges RISOU qui occupait le local au-dessus de la mairie. Monsieur RISOU quitte le Syndicat de Défense de l'Epoisses, une nouvelle animatrice va être embauchée.

⇒ À l'ordre du prochain Conseil, sera abordé le problème des enduits sur les murs de clôture pour ajouter au PLU et informer les personnes concernées.

⇒ Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT demande à Monsieur Grégory SALOMON où en est le projet de la mare des Eperons.

⇒ Madame Marie-Thérèse PINTER évoque la réunion qu'a eue le Comité des fêtes cette semaine concernant le Marché de Noël et souhaite connaître l'avis du Conseil sur l'organisation de ce marché par le Comité des fêtes. Avis favorable.

Demande si les sapins de Noël ont été commandés. Monsieur Michel GOULT répond que oui.

Demande également si la Commune peut acheter de nouvelles guirlandes.

N° 2016-086 – Présidence du Comité des fêtes :

Madame Marie-Thérèse PINTER souhaite donner sa place de Présidente du Comité des fêtes à Madame Marie-Luce VERRIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Marie-Luce VERRIER Présidente du Comité des fêtes.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Questions diverses :

⇒ Monsieur Jean-Marie VIRELY explique qu'il est possible d'avoir des subventions pour une "maison des services" accès au numérique pour tous. Il faudrait demander un intervenant de "Orange" pour nous présenter les possibilités sur la Commune (fibre).

⇒ Monsieur Bernard GARNIER demande s'il est prévu quelque chose pour les trous des tranchées rue des Forges. Oui les trous seront comblés.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 02/12/2016 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 25.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel